

GESTION DE DEBLAIS EXCEDENTAIRES EN CONTEXTE DE SITE POLLUE OU NON

Ref_ENV_SSP_01

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser les auditeurs à la thématique des sites et sols pollués pour mieux l'appréhender et lever certaines idées reçues
- Être capable d'apprécier les enjeux relatifs à la gestion de sols potentiellement pollués

Modalité d'accès

Formation Intra ou Inter-Entreprise 5 à 10 stagiaires

Public concerné

Techniciens, cadres œuvrant dans le domaine de l'aménagement, de la construction

Prérequis

Pas de prérequis nécessaire

<u>Informations complémentaires</u>

-

Lieu

Nantes ou Intra-Entreprises

Durée

1j soit 7h

Date

09 octobre 2025 ou formation accessible sous 1 mois

Tarif

620 €HT / stagiaire ou sur devis en Intra-Entreprise

Contenu

- Notions de base (pollution, dangerosité, gestion)
- Réglementation des sites pollués
- Champs d'application et retours d'expérience

Méthodes mobilisées

- Exposé en salle 100%
- Support de présentation

Intervenant.e(s)

• Julien TOUTAIN : Responsable du domaine « Site Pollués Industrie et Déchets », SCE

Modalité(s) d'évaluation

QCM

Documents remis

- Attestation de fin de formation faisant mention du résultat de l'évaluation des acquis
- Support pédagogique

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par email.

Contacts

Resp. formation	Julien TOUTAIN	06 24 01 34 23	julien.toutain@sce.fr
Resp. administratif et pédagogique	Christophe BUYS	06 78 04 40 84	ecole@groupe-keran.com
Référente handicap	Vanessa MABON	02 51 17 29 29	rh@sce.fr

KERAN – Version 09/04/2024 **SIRET**: 447 679 218 00027 **NDA**: 524 410 425 44



GESTION DE DEBLAIS EXCEDENTAIRES EN CONTEXTE DE SITE POLLUE OU NON

Ref_ENV_SSP_01

Programme

Matin - Salle // Julien TOUTAIN

- Notions de base et définition :
 - Qu'est-ce qu'une pollution ?
 - Un site pollué est-il toujours dangereux ?
 - Les principales solutions de gestion et ordre de coûts
- Réglementation applicable :
 - Est-on obligé de dépolluer ?
 - Quelle est la réglementation applicable ?
 - o Cas particuliers (devoir d'information, cessation d'activité, ATTES, ...)

Après-midi - Salle ou terrain // Julien TOUTAIN

- Limites d'application et enjeux :
 - o Dépollue-t-on la nature ?
 - Dépollue-t-on un site industriel comme une friche urbaine ?
 - Hygiénisme vs Développement Durable ?
 - Présentation de 3 retours d'expérience
- Evaluation des acquis
 - Questionnaire à choix multiples
 - Correction en séance

Indicateurs de résultats

Nouvelle formation

KERAN – Version 09/04/2024 **SIRET**: 447 679 218 00027 **NDA**: 524 410 425 44